

BRETTEVILLE SUR ODON

Arrondissement de CAEN

Canton de Caen I

Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

Le 31 janvier 2025

L'an DEUX MIL VINGT CINQ

Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Mesdames : BARNAUD, COLLET, DAUSSE, DORÉ, FERY, HOCHET,
MAJDOUBI, SANNIER, VIDEAU.*En exercice :* 27Messieurs : BOUFFARD, BRUNEAU, FAUDOT, LEBOURGEOIS, LE
MASSON, LESUEUR, MORAND, MORTREUX, RICHEL,
SAINT-MARTIN ,

Présents : 20

Votants : 27Absents :

Madame	ASSELINÉ	(excusée pouvoir à N.DORÉ)
Madame	LEFEVRE	(excusée pouvoir à M.VIDEAU)
Madame	LOUBET	(excusée pouvoir à S.BOUFFARD)
Madame	RAINE	(excusée pouvoir à J.M LESUEUR)
Monsieur	DEGUSSEAU	(excusé pouvoir à O.SAINT-MARTIN)
Monsieur	DUTHILLEUL	(excusé pouvoir à P.MORTREUX)
Monsieur	SIMON	(excusé pouvoir à X.RICHEL)

Alexandra SANNIER est désignée secrétaire de séance

OBJET : FINANCES - ADHÉSION GROUPEMENT DE COMMANDE POINT D'EAU INCENDIE

Olivier SAINT-MARTIN, Maire Adjoint chargé des travaux, voirie, bâtiments, informe que dans le but d'obtenir une meilleure coordination administrative et technique, de réduire les coûts procéduraux tout en mutualisant la procédure de consultation, un groupement de commandes permanent entre la ville de Caen et la ville d'Hérouville Saint Clair pour la maintenance, l'entretien, la création, le renouvellement et le contrôle des points d'eau incendie (PEI) a été constitué.

Par PEI, on entend les poteaux et bouches incendie, les réserves incendie et les points naturels d'aspiration.

Plus précisément, il s'agit, concernant ces PEI, d'un marché de travaux (*création, renouvellement, suppression, déplacement, ...*), de contrôle technique, d'entretien et de maintenance.

D'autres communes peuvent rejoindre ce groupement de commandes, sous réserve qu'elles délibèrent et qu'elles fournissent l'expression de leurs besoins.

Accusé de réception en préfecture 014-211401013-20250127-20250104-DE Date de télétransmission : 03/02/2025 Date de réception préfecture : 03/02/2025

.../...

.../...

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes sont formalisées dans la convention constitutive signée entre Caen et Hérouville Saint Clair.

Le groupement de commandes a pour mission de gérer la préparation et la passation des marchés relatifs aux prestations citées ci-dessus, dans un souci de cohérence et de coordination, afin d'optimiser les dépenses dans une logique de stratégie d'achat commune.

Les besoins des membres du groupement font l'objet d'une définition qualitative et quantitative préalable et sont traduits dans les cahiers des charges des marchés concernés.

La commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur, c'est-à-dire, celle de la ville de Caen.

Il est proposé au conseil municipal d'intégrer le groupement de commandes relatif à la maintenance, l'entretien, la création, le renouvellement et le contrôle des points d'eau incendie (PEI). La commune peut se positionner que sur les prestations qu'elle souhaite en le signalant dans le questionnaire joint.

CONSIDÉRANT l'intérêt de participer au groupement de commandes pour la maintenance, l'entretien, la création, le renouvellement et le contrôle des points d'eau incendie (PEI),

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal,

- ✚ **DECIDE** de participer au groupement de commandes pour la maintenance, l'entretien, la création, le renouvellement et de contrôle des points d'eau incendie (PEI) tel que proposé par Caen la mer ;
- ✚ **APPROUVE** l'expression des besoins de la commune ;
- ✚ **ACTE** que la participation à la consultation engage la commune à exécuter le marché correspondant avec la ou les entreprises retenues ;
- ✚ **AUTORISE** le maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Adopté à l'unanimité

Date de publication : le **31 janvier 2025**
Certifié exact,

Pour extrait conforme,
En Mairie, **31 janvier 2025**

Le Maire :



Patrick LECAPLAIN

Accusé de réception en préfecture
014-211401013-20250127-20250104-DE
Date de télétransmission : 03/02/2025
Date de réception préfecture : 03/02/2025